

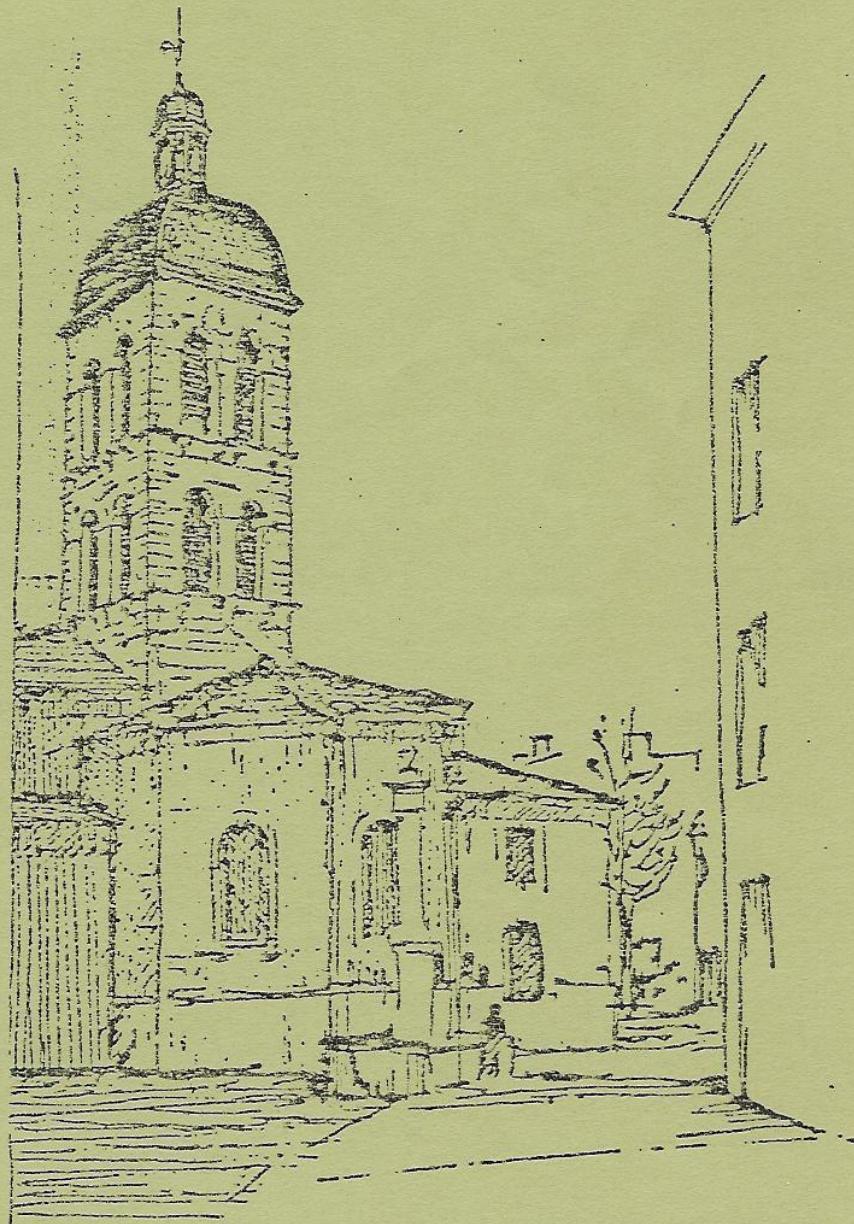
Chroniques Monistrolieennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

DEUXIÈME ANNÉE

n°6

2ème TRIMESTRE 1985





DEUXIEME ANNEE

N° 6

2ème TRIMESTRE 1985

Pages

2	EDITORIAL - Le Mot du Président	Paul BONCHE
3	Au temps de l'anticléricalisme à Monistrol (Fac similié d'un menu du 22 avril 1906)	-
4	La voix de l'amendement, ou la naissance d'une République.	Philippe MORET
20	Les bistrots de Monistrol, 2ème épisode	Christian LAURANSON et Paul BONCHE
23	Le clocher de Saint-Marcellin, chronique d'une restauration.	Patrick PONSOT
28	Une visite à l'ancienne mairie : le 27 mars 1808.	Philippe MORET
36	Mort pour la France en l'an II ...	Christian LAURANSON
37	In memoriam ... Gaëtan MOËLBEURH (1515-1789)	-
38	En bref ...	-

CHRONIQUES MONISTROLIENNES, Bulletin de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire. Parution trimestrielle. Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-Rosaz. Prix au numéro : 15 francs. Abonnement-adhésion à la Société d'Histoire : 50 francs (résidents Monistroliens), 60 francs (non résidents, frais d'envoi inclus).

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE, pour la Mise en Valeur du Patrimoine Historique et Culturel de la Cité. Siège social : Chez le Secrétaire, La Rivoire-Basse, 43120 MONISTROL SUR LOIRE (71) 66.00.36. - Trésorerie : Le Flachat 43120 M.S.L. 66.50.08. Compte bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL S.E. n°17144784000.

éditorial ...

Les Chroniques monistrolaises sont devenues un trait d'union entre tous les amis qui s'intéressent au passé et veulent conserver le souvenir de notre histoire locale. Grâce à cette revue, nous avons pu connaître le détail des transformations de notre clocher depuis 1657, et suivre de près la reconstruction actuelle : l'article de Mr. Ponsot va dans ce numéro nous faire toucher du doigt les difficultés rencontrées dans les travaux. Avant la dernière transformation qui a changé l'aspect général de notre pays, vous avez pu donner votre opinion. Si l'extérieur de la sacristie, avec ses pierres apparentes, était souhaité par la majorité, des raisons impérieuses de solidité et de conservation avancées par l'architecte départemental, n'ont pas permis cette solution, et nous le regrettons. En revanche le crépissage réalisé n'a pas été ce que nous souhaitons quant à la teinte et nous avons été l'interprète de la majorité en le signalant aux responsables.

Dans un tout autre domaine, notre désir serait, qu'outre l'installation de panneaux "touristiques" vantant les curiosités historiques de Monistrol — à placer avant l'ouverture de la déviation ! — intervienne la pose de nouvelles plaques de rues perpétuant le souvenir de certains de nos grands hommes qui sinon risquent de tomber dans l'oubli. Les allées du château paraissent tout indiquées à cet égard.

Notre modeste bulletin voudrait vous tenir au courant de tout ce qui touche l'histoire de Monistrol et essayer de réaliser vos voeux à ce sujet. Si nous avons la chance d'avoir parmi nous des historiens particulièrement qualifiés pour rechercher et nous faire découvrir notre passé, nous comptons bien aussi sur chacun d'entre vous pour nous signaler les faits et coutumes anciens dont vous pouvez avoir souvenance et contribuer ainsi à cette mémoire collective du "vieux temps".

Un évènement a marqué le mois de juin pour nous : le lundi 10, les Cahiers de la Haute-Loire avaient choisi Monistrol pour tenir leur assemblée générale annuelle. Ce choix nous a fait grand honneur et les encouragements prodigués à cette occasion à notre jeune Société nous ont été très agréables, venant de personnalités particulièrement qualifiées pour parler de l'histoire de la Haute-Loire; nous avons été sensibles à l'opinion qu'ils ont émise sur notre bulletin, soulignant le sérieux et la variété des articles publiés. Ce sont ces qualités que nous voudrions maintenir, grâce à votre collaboration, en ayant une revue agréable et utile à tous.

Essayons de nous montrer digne des encouragements des uns et de la confiance des autres ...

Paul BONCHE,
Président de la Société d'Histoire de Monistrol.



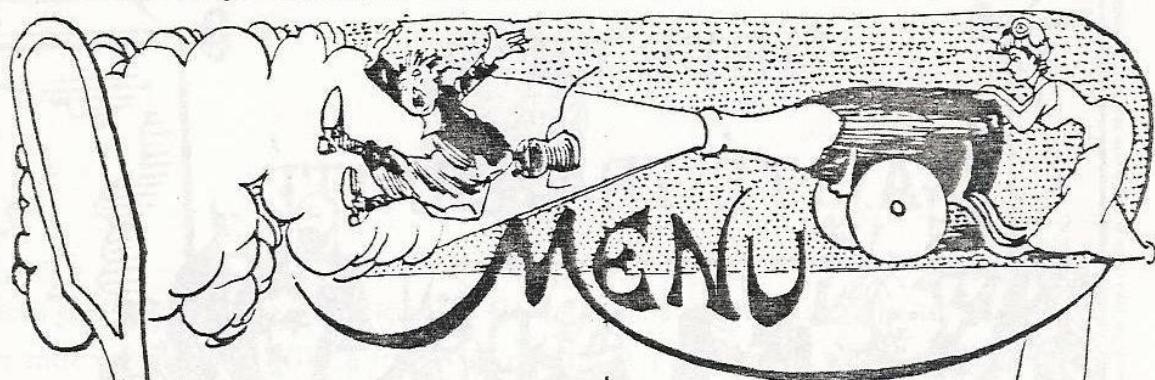
Au temps de l'anti-cléricalisme à Monistrol ... Un document inédit
et qui se passe de commentaires :

FAC-SIMILÉ DU MENU

Servi à la Table d'Honneur du Banquet donné le 22 Avril 1906, à Monistrol
présidé par le Citoyen DEMURGER

Candidat Blocard qui se déclare aujourd'hui partisan de la Liberté Religieuse

Banquet terminé par le chant de la Carmagnole et de l'Internationale



Galantine à la Pie VII

*Suprême de Volaille
à la Mairie Belle-Balle*

Maquereaux d'Eglise

Quenelles Sarto Financières

Filet de Camerlingue

Morilles du Collège

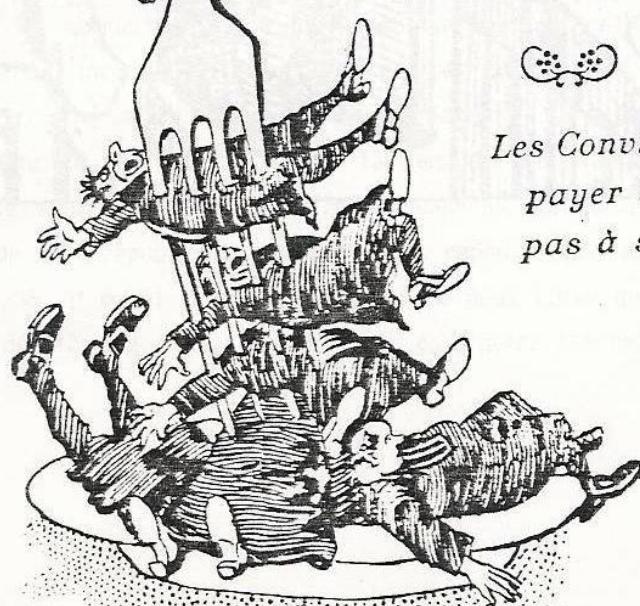
Pintades Sauce Converse

Glace Vaticane

Desserts (à) Variés



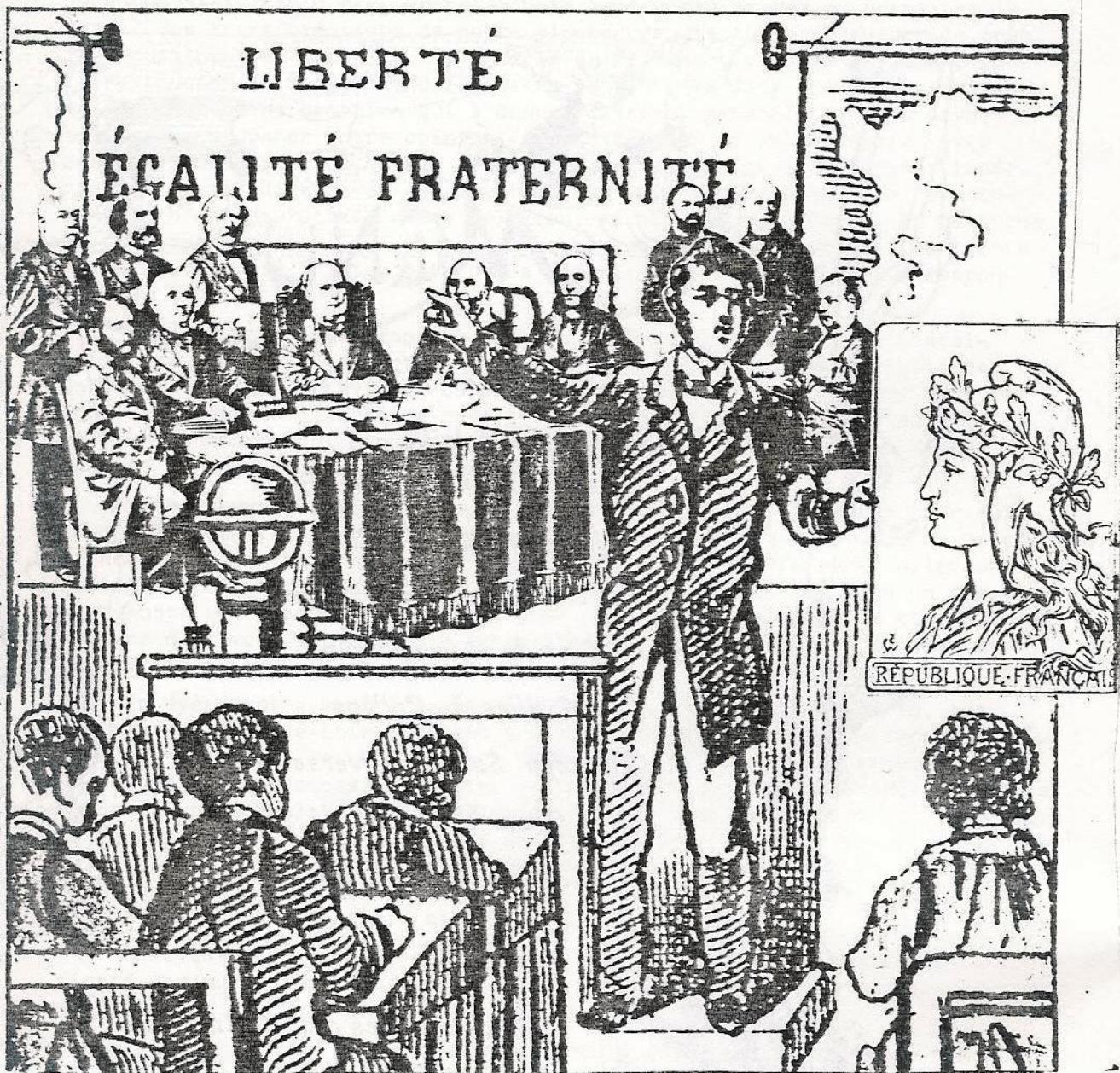
*Les Convives qui désireraient
payer le Champagne n'ont
pas à se gêner.*



LE JOURNAL DE L'UNION POPULAIRE

Conseil des ministres présidé par Jules Grévy le 3 septembre 1877; cl. E Appert/BN

Elections législatives de 1851. Image populaire sur « ce qui fait la république » cl. BN



LA VOIX DE L'AMENDEMENT

OU

LA NAISSANCE D'UNE REPUBLIQUE



Chacun sait que la III^e République n'a été votée qu'à une voix de majorité. La disproportion entre la cause et l'effet a frappé les esprits, et l'amendement Wallon est immédiatement entré dans la légende de notre histoire nationale.

Or dans la légende de notre histoire locale, cette voix si décisive fut celle du général de Chabron. Qu'en est-il au juste? Il serait temps, cent dix ans après, de tirer l'affaire au clair. Tel est le propos de cet article.

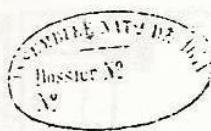
La trois cent cinquante troisième voix

353 contre 352: tel fut le résultat d'un long décompte, annoncé par son président à l'Assemblée nationale au soir du 30 janvier 1875. Il s'agissait de voter sur un amendement proposé par M. Wallon et qui entérinait le fait républicain en instituant définitivement un "président de la République", élu tous les sept ans.

Quand un vote ne se décide que sur une voix, tous les votants sont en droit de prétendre qu'ils ont fait la décision. Si Léon Gambetta avait été malade ce jour-là, sa voix aurait manqué et l'amendement aurait été repoussé. Seulement personne ne pouvait douter que la voix de Gambetta irait à la République, ou que celle du duc de La Rochefoucauld s'y opposerait. L'incertitude ne pouvait venir de ceux dont le parti était pris depuis longtemps, pour ou contre. La décision véritable n'appartenait qu'à ceux qui pouvaient changer d'avis.

Or dans ce cas précis, ils sont facilement identifiables. Car la veille même, l'Assemblée nationale avait voté sur un autre amendement, qui visait lui aussi à "constitutionnaliser" l'état de fait républicain: et elle avait repoussé cet amendement Laboulaye par 359 voix contre 336. Il suffit donc de comparer les deux votes du 29 et du 30 janvier. On constate que 24 députés ont changé d'avis: parmi eux, notre général de Chabron.

ASSEMBLÉE
NATIONALE



Proposition de loi
sur les pouvoirs du Président de la
République, et sur la révision
des lois constitutionnelles

art. 1

Le Président de la République est
élu à la pluralité des suffrages
par le Sénat et par la Chambre
des députés réunis en Assemblée
nationale.

Il est nommé pour sept ans. Il
est éligible.

art. 2

Le titre ci-après nommés, De Président
d'Assemblée, conféré à M. le Maréchal
de Mme Michon par la loi du 20
décembre 1873, qui sont contenues dans une
formule d'élection, jusqu'à l'expiration
de sept ans, à l'autorité de la révolution
constitutionnelle de la présente loi, aux combi-
nées ci-après désignées

Le voici donc un sur 24: ce n'est pas assez pour lui donner à lui, et à aucun des 23 autres, la responsabilité de la République. Il a fallu autre chose.

Bulletins blancs et bulletins bleus

Pour le comprendre, il faut reconstituer la scène et le déroulement de ce vote historique. Nous sommes à Versailles, dans la salle de théâtre du palais, hâtivement aménagée en 1871 pour asseoir plus de 700 représentants. Dans un vote ordinaire, les huissiers circulent entre les travées et recueillent dans des urnes les bulletins de vote. Chaque député dispose de deux paquets de bulletins, tous marqués de son nom: bulletins blancs pour les votes pour, bulletins bleus pour les votes contre. Quand les huissiers ont achevé leur quête, ils viennent à la table des secrétaires, sous la tribune du Président, et y versent dans des corbeilles le contenu des urnes. Les secrétaires séparent les bulletins blancs des bulletins bleus, les comptent rapidement et transmettent le résultat au Président, qui l'annonce et passe à la suite des débats.

Mais au moment du vote, tous les députés ne sont pas toujours en séance. Ils y rentrent pour voter, et, si les urnes ont cessé de circuler, les retardataires déposent directement leur bulletin sur le bureau des secrétaires, dans une corbeille non encore dépouillée. La coutume tolère ces votes tardifs, qui sont reçus tant que les secrétaires n'ont pas fini leurs comptes et que le Président n'a pas annoncé publiquement: "Le scrutin est clos."

L'incident

Or le Journal officiel des débats montre que, sur l'amendement Wallon, il y a eu des retardataires, comme d'habitude, et que le dernier retardataire provoqua un incident de séance:

(A ce moment, un membre s'approche du bureau de MM. les Secrétaires, à gauche, et dépose son vote dans l'une des corbeilles où s'opère le triage des bulletins, suivant leur couleur.)
Quelques membres. Le scrutin est fermé: les secrétaires ne peuvent plus recevoir de bulletins.

Qui était ce membre que le Journal officiel ne désigne pas? De quelle couleur était le bulletin qu'il a déposé sur le bureau?

S'il fut bleu, ce vote contre n'aura rien changé au résultat final; il n'aura servi qu'à réduire la majorité républicaine à une voix - et le général de Chabron ne pèse pas plus alors dans l'histoire que les 23 autres "mutants".

S'il fut blanc, ce vote pour aura bien été celui qui départagea l'Assemblée entre ses deux moitiés jusqu'alors mathématiquement égales

Or à l'évidence le bulletin était blanc. Tout le monde l'a vu, brandi dans la main du porteur. Chacun savait que le scrutin était très serré; le président venait même de le confirmer:

M. le président. MM. les secrétaires m'informent que le nombre

des bulletins blancs et le nombre des bulletins bleus paraissant ne devoir présenter qu'un faible écart, il va être nécessaire de procéder au pointage des votes; en conséquence...

Il n'achève pas sa phrase qui allait dire: le scrutin est clos. Il s'interrompt, à cause du brouhaha soulevé par l'arrivée du retardataire, et des protestations qui fusent. D'ailleurs il a peut-être vu lui-même la couleur du bulletin et reconnu qui le porte. Or le président Buffet souhaite l'adoption: il s'interrompt, et laisse voter.

Tous les spectateurs, attentifs, tendus, savent que ce bulletin peut faire la décision. Voici la scène, vue par le correspondant du quotidien le XIXème siècle:

Les corbeilles, pleines de bulletins, sont là sur le bureau, les secrétaires dépouillent et, penchés sur eux, les députés regardent, cherchant à devancer l'avenir. Il faut un pointage. Un bulletin qu'on apporte en retard est tout prêt de faire une grosse affaire. C'est que l'écart des oui et des non n'est dit-on que de cinq voix !

Contre ce bulletin, les protestations viennent de la droite. Et c'est de la gauche que l'on soutient le laisser-faire du président. Le très républicain Casimir Périer prend la parole:

La clôture du scrutin n'a pas été prononcée. On reçoit tous les jours des bulletins de vote en l'état actuel de l'opération du scrutin. Moi-même, j'ai vingt fois voté dans les corbeilles, après qu'on y avait versé les bulletins recueillis par les huissiers dans la salle.

Deux généraux pour une voix

Il y a donc bien eu un dernier bulletin, identifiable. Il était blanc: il a bien fait entre les deux partis affrontés à Versailles, la différence. Notre question de départ se précise. Ce bulletin, qui l'a déposé dans la corbeille? Cette voix, était-ce celle du général de Chabron ?

La réponse, venons-y sans plus attendre, est à la fois oui et non !

Oui, car ce bulletin portait bien son nom; il apportait sa voix. Non, car ce n'est pas lui en personne qui le porta dans la salle et le jeta in extremis dans la corbeille.

Il était courant en effet que les députés confient leur bulletin à un collègue. L'assiduité était élastique et l'on se rendait le service de voter les uns pour les autres. Absent pour un moment, il suffisait de laisser le bulletin blanc ou bleu nécessaire pour tel vote prévu. Absent pour un jour ou deux, on laissait ses deux paquets de bulletins à la disposition d'un ami politique.

GALERIE CHARIVARIQUE



M. WALLON

Sa voix propose et tout change soudain;
A l'horizon rayonne une éclaircie;
Et le Français, enfin républicain,
Grâce au Wallon se croit en Suisse.

Dans le cas présent, le bulletin blanc du général de Chabron fut déposé par le général Billot. Or ce second général était un républicain décidé: voilà pourquoi personne, en le voyant arriver, ne pouvait se méprendre sur la couleur du bulletin qu'il allait jeter dans la balance.

Chabron et Billot se cachent derrière l'anonyme unique du Journal officiel. Pour les identifier, nous avons des témoins contemporains. Ce sont deux journaux républicains. Reprenons d'abord le XIXème siècle, déjà cité, qui dans son numéro du lendemain (daté 1er février) fait un véritable reportage sur la séance:

M. le général de Chabron voulait s'abstenir. Mais lorsqu'on apprit qu'il fallait procéder au pointage et que le résultat du vote pouvait dépendre d'un bulletin, M. le général Billot, qui se trouvait auprès de lui, fit appel à son patriotisme.

M. le général de Chabron n'hésita plus et remit son bulletin blanc à M. le général Billot, qui le déposa lui-même dans la corbeille au moment où les secrétaires allaient quitter la salle des séances.

Le National du même jour confirme la scène, presque dans les mêmes termes: il a, d'évidence, la même source:

C'est en somme M. le général de Chabron qui a fait pencher la balance du côté de la République. L'honorable général avait décidé de s'abstenir. Mais lorsqu'on apprit que l'écart des voix pour et contre était si peu considérable qu'il fallait procéder au pointage, M. le général Billot, qui se trouvait auprès de lui, fit appel à son patriotisme.

M. de Chabron n'hésita plus; il vota blanc.

On jurerait que l'informateur est Billot lui-même...

Nouvelles au pays

Au pays, la nouvelle arriva avec un jour de retard. Mais dès le 2 février, la Haute-Loire, journal républicain, chantait le nouveau héros. Elle citait le National et le XIXème siècle, et commentait:

Nous pouvons dire en quelque sorte que c'est grâce à lui que nous avons la République, non plus renfermée dans la limite du septennat (1), mais indéfinie. Ce n'est pas la première fois que nous avons à signaler un vote patriotique de notre honorable député. La petite patrie lui en sera reconnaissante; les électeurs sauront le lui prouver, n'en doutons pas, lorsque l'heure - qui ne saurait tarder - de les consulter aura sonné.

(1) Les monarchistes voulaient que la constitution se borne à organiser le septennat personnel du Maréchal de Mac-Mahon.



LA MÈRE GIGOGNE

Le Charivari, 9 février 1875.

L'Echo du Velay, antirépublicain, note sobrement le même jour que "tous les députés de la Haute-Loire ont voté contre, sauf M. le général de Chabron qui a voté pour". Mais il s'abstient de tout commentaire désobligeant.

Où intervient un troisième général

Ce n'était pas la première fois dans ce débat constitutionnel que notre général pouvait lire son nom dans les gazettes. En effet, lors du vote de la veille, sur l'amendement Laboulaye, il avait été cité comme l'un de ceux que de fortes pressions avaient retenu de voter la République.

Ouvrons encore le XIXème siècle, daté du 31 janvier mais imprimé avant le résultat du vote Wallon:

Ah, si vous croyez qu'on ne se remue pas dans l'autre camp (royaliste) ! Un exemple entre autres: le général de Chabron s'embarque pour la tribune avec son bulletin blanc; se présente sur son chemin le général de Cissey, qui le sermonne et finit par réclamer de lui, comme service personnel, un bulletin bleu. "Que voulez-vous? disait doucement le général de Chabron, je ne pouvais refuser cela à un vieux camarade !"

Le Temps relate l'anecdote lui aussi: "Je ne sais si le propos est authentique, écrit son échotier, mais ce qui est sûr, c'est que la conversion s'est faite."

Le général de Cissey n'était autre que le ministre de la guerre. Et la Haute-Loire met en cause les pressions du gouvernement:

Au moment du vote, on a fait courir plus que jamais le bruit de la démission du Maréchal, pour peser sur les hésitants.

L'honorables et brave général de Chabron, interrogé sur son vote, dans un couloir, a répondu avec mélancolie: "Il y a une heure encore, je voulais voter blanc; mais le ministre de la guerre vient de me faire demander avec instance, au nom du gouvernement, de voter contre l'amendement. Je voterai bleu."

Un journal radical enfin, le Rappel (si radical qu'il est daté du 12 pluviose an 83), évoque la scène et le personnage, mais sans le nommer. Ce qui nous vaut ce croquis de sa silhouette...imposante:

"Ce gros homme à tournure militaire qui devait accepter aussi l'amendement, il le repousse. Dirai-je quelle puissance l'a retourné, à en croire la légende? Est-il vrai qu'un ministre, un supérieur...? Non, je me méfie des racontars."

Ces "racontars" n'ont pas dû beaucoup plaire au général de Chabron, mais ils nous permettent de comprendre que, le lendemain, il était de ceux que les "observateurs politiques" (et ses relations politiques) suivent à la trace...

Le témoignage des monarchistes

A ces témoignages républicains, ajoutons-en deux royalistes, qui ont en plus l'intérêt d'émaner de deux autres députés de la Haute-Loire, Florentin Malartre, l'industriel de Dunières, et le baron de Vinols, de Craponne.

Le second, catholique et légitimiste intransigeant, a laissé des Mémoires politiques (Le Puy, 1882). Il y rappelle sa joie devant l'échec de l'amendement Laboulaye, et l'"abattement" qu'il lut sur le visage de Gambetta, descendant du train de Versailles à la gare Montparnasse, ce soir du 29. Mais M. Wallon eut "l'idée néfaste" de son amendement. Vinols poursuit:

Le vote eut lieu au scrutin public. Au moment où les secrétaires achevaient le comptage des bulletins dans les corbeilles, un député vint y déposer son bulletin. Enhardis par son exemple, d'autres vinrent à la suite; de vives réclamations s'élèverent dans la Droite, mais le président dit que l'usage avait toléré jusqu'alors cette licence. Il y eut plus. Une licence en appelant une autre, le général Billot, ayant vu que le général de Chabron s'absténait, vint près de lui et fit si bien qu'il le décida à voter pour l'amendement Wallon; il reçut de lui un bulletin blanc et le déposa dans une des corbeilles. (p.239)

Vinols connaissait naturellement la "légende" de Chabron ouvrier de la dernière voix. Il ne la dément pas; sans préciser que sa voix fut bien la dernière, il le confirme même. En revanche, il croit que le vote qui provoqua l'incident de séance fut celui d'un autre député. Il a sans doute à la fois raison et tort. Les protestations ont dû commencer peu à peu et grandir à mesure que les retardataires paraissaient de plus en plus abusifs. Mais le Journal officiel est clair: entre le vote qui suscite l'intervention du président et la clôture effective, il n'y eut pas d'autres bulletins déposés.

Nous connaissons la version de Florentin Malartre par son arrière-petit-fils, François Malartre, qui la transmet dans le beau livre de généalogie qu'il a consacré à sa famille. Florentin Malartre est mort en 1911, et c'est telle qu'elle était contée par son fils que François Malartre a pu la connaître. Mais les détails sont précis, hauts en couleur et l'on croirait entendre le récit de la bouche du député de Dunières, ulcéré par la volte-face du général:

A 18 heures, le nombre de bulletins blancs réunis ne donnaient pas la majorité. Le scrutin devant être terminé à cette heure-là, les députés, convaincus que le président allait annoncer la clôture, quittent la salle des séances et conversent par groupes.

C'est ainsi que notre arrière-grand-père Florentin rencontra dans la salle des pas perdus M.Vimal Dessai-

1) La famille Malartre et ses alliances, 1982 (à compte d'auteur).



Pygmalion Wallon tombe amoureux de sa statuo.



LA RÉCONCILIATION.

— Madame, du moment que c'est la consigne,
tapez là!



— Faut que j'aille à Versailles pour voter!
— Avec ton rhume ta voix ne comptera pas. Tu es enrôlé!



LE FILS DU DÉPUTÉ.

— Comment, Toto, tu ne comprends pas ce que tu lis?
— Et toi donc, père, à Versailles il te faut toujours trois lectures.

gnes, député du Puy-de-Dôme, le général de Chabron, le général d'Aurelles de Paladines et d'autres... Le général de Chabron lui dit: "Vous n'avez pas voté cette constitution, je ne la voterai pas non plus. J'ai fait une partie de ma carrière en Algérie avec les princes d'Orléans, je ne veux pas de la République." Et, sortant de sa poche la boîte aux bulletins blancs ("pour"), il lui dit, comme pour bien souligner sa déclaration: "Tenez, Monsieur Malartre, prenez ma boîte, gardez-la entre vos mains, comme cela personne ne pourra me faire voter malgré moi." "Je vous en prie, mon général, nous ne nous permettons pas de douter de vous."

Après les poignées de mains et effusions d'usage, notre arrière-grand-père fit quelques pas vers la sortie et s'absenta un instant. A son retour, il entendit la voix du général à un diapason élevé. Le général Billot avait saisi la boîte que tenait ce dernier et, ayant pris un bulletin blanc, était rentré dans la salle des séances. Il venait de porter lui-même à la tribune cette voix "pour". Des manifestations se firent entendre parmi les groupes qui attendaient l'annonce par le président de la clôture du scrutin. Il était alors 18h.15.

C'est ce bulletin du général de Chabron qui fit la voix de majorité, avec un retard illégal d'un quart d'heure. Il est possible qu'à la suite de certaines circonstances, le général de Chabron ait eu des raisons d'expliquer ce vote de façon différente. La vérité se trouve dans ce récit là.

La vérité...? A chacun la sienne, et celle de Florentin Malartre, adversaire pendant de longues années dans notre arrondissement de cette "gauche" dont Chabron devint d'un coup le symbole, n'avait aucune raison d'épargner le personnage. La "légende" du général, vue de l'autre côté de la barrière politique, c'était celle d'un vieux troupier qui ne devait pas bien savoir ce qu'il faisait... Je reviendrai, dans un autre article, sur les positions politiques de Chabron et je crois qu'il n'est pas difficile d'en montrer la continuité. Mais ce qui m'intéresse ici ce sont les faits et gestes, et la chronologie. Là-dessus, le récit de Malartre confirme avec éclat ce qui n'est décidément plus une légende.

La consécration

Du reste, l'épisode a trouvé le chemin des livres d'histoire. Jules Clère tient le fait pour acquis dans sa Biographie des députés, avec leurs principaux votes, publiée dès 1875 et qui, justement, passe chacun en revue: "C'est son vote qui a fait pencher la balance en faveur de la République." Le très officiel Dictionnaire des parlementaires (1789-1889) introduit l'anecdote d'un prudent "on a même dit que...", mais n'élève pour aucun autre député la prétention à cette gloire de la dernière voix. Guillaume Hanoteaux, dans le tome III de sa monumentale Histoire de la France contemporaine (1906) cite le bulletin Chabron déposé "à la dernière minute" (p.178). Alexandre Zévaes conclut aussi dans son Histoire de la IIIème république (1926, p.127) que "le dernier bulletin déposé dans la corbeille est celui du général de Chabron".

Comment en serait-il autrement? Son nom, nous l'avons vu, a circulé immédiatement, et sans doute à l'initiative de Billot, tout fier de son exploit. Si le dernier bulletin avait été celui d'un autre, ce dernier aurait cherché à rectifier, et à revendiquer pour lui la gloire de ce geste historique. On a beau lire toute la presse de ces journées: il n'y a pas trace de semblables prétendants. Quant au général lui-même, il n'a jamais démenti cette responsabilité. Elle comportait, surtout dans le moment même, des inconvénients autant que des avantages; elle ne fut pas toujours interprétée à son honneur. Il a laissé dire, mais n'a jamais contesté le fait.

Resterait à expliquer pourquoi ce geste ne l'a pas rendu d'un coup plus célèbre encore? Mais la presse de l'époque nous permet de le comprendre. Dès le premier instant, le parti républicain voulut rendre anonyme et symbolique cette voix qui, ne l'oublions pas, ne venait pas de ses rangs. Quant aux monarchistes, ils crurent d'abord que les voix flottantes pourraient être reconquises: cela supposait de la discréetion, et qu'on ne désigne pas de "traîtres" à l'opinion publique. Faut-il ajouter que le général de Chabron, à l'aise sous la mitraille, n'était pas vraiment propre à jouer les héros politiques ?

L'ouvrier de la dernière voix

Résumons-nous. Après sa mésaventure du vote sur l'amendement Laboulaye, la veille, et son nom qui traîne dans les journaux, le général de Chabron a décidé de s'abstenir. C'est habile. Le ministre auquel il a cédé hier s'en satisfera; ses collègues royalistes de Haute-Loire aussi. Mais le général appartient au petit groupe centriste de Wallon. Il a participé le matin à sa réunion. Il est très bien placé pour savoir que certains membres de ce groupe, qui ont voté contre Laboulaye, vont soutenir l'amendement centriste: ils sont tous ralliés de raison à une république conservatrice. Le général croit que son abstention n'empêchera pas l'amendement de passer. Il a assisté à la discussion. Au moment du vote, il quitte la salle, et va bavarder à la buvette, ou dans la salle des pas perdus. Les nouvelles d'un décompte serré reviennent vers lui et le petit groupe de députés qui sont près de lui. Malartre "marque" le général: l'abstention a été promise, mais il doit savoir qu'elle est plus résignée que spontanée. Il s'absente un instant. C'est alors que Billot, général bien plus jeune que le nôtre, républicain activiste qui fait les couloirs pour ramener des retardataires "pour" pendant qu'il en est temps encore, avise Chabron. En deux mots il lui explique la situation: l'amendement de M. Wallon, votre ami politique, pas le mien, ne passe pas; il s'en faut de deux ou trois voix, d'une seule peut-être." Le général se décide: il s'abstient pensant que ça passerait; il votera pour que ça passe. Il glisse son bulletin blanc dans la main de Billot qui court à la table des secrétaires. On connaît Billot, on voit le bulletin blanc qu'il tient. Autour du bureau, les députés de la droite protestent: la coupe est pleine. Il y a déjà eu trop de retardataires à déposer un bulletin dans la

corbeille. D'ailleurs les secrétaires viennent de faire savoir au président que l'écart est si faible qu'il va falloir "pointer", c'est-à-dire emporter tous les bulletins dans une salle tranquille, pour y refaire tous les comptes, sans cette foule autour du bureau. Le président vient de prendre la parole et commence à annoncer la clôture - mais le mot n'est pas prononcé - quand Billot atteint les corbeilles et y jette le bulletin Chabron. C'est l'incident. Réclamations et justifications se croisent. Finalement le président s'explique: les retards sont habituels, les bulletins ont toujours été admis jusqu'au prononcé de la clôture. Celui-ci sera admis aussi.

Si Billot était arrivé trois secondes plus tard, les corbeilles seraient parties avec leurs 704 bulletins pour un nouveau décompte. Le résultat aurait été 352 pour et 352 contre. Peut-être le président Buffet aurait-il alors usé, exceptionnellement, de sa voix personnelle, mais peut-être pas: il n'y avait pas de précédent. Cette égalité de voix aurait été perçue comme le symbole de l'impasse dans laquelle s'enlisait cette assemblée, où il n'y avait de majorité ni pour la monarchie ni pour la république. Il n'était pas possible de trouver une formulation moins républicaine de la république que celle de Wallon sans perdre les voix indispensables de l'extrême gauche. La plupart des historiens prétendent que si la République n'avait pas été votée ce lour-là, elle l'aurait été le lendemain ou la semaine suivante. Rien n'est moins sûr. Il est plus probable que la discussion constitutionnelle aurait été renvoyée à plus tard. Les républicains et les bonapartistes auraient repris leur campagne pour la dissolution. Ils auraient fini par obtenir une majorité pour elle, et dans ce climat de tension extrême, on ne sait pas ce qui aurait pu arriver. Je doute en tout cas que la IIIème république se fût installée dans l'ordre, comme elle a fait.

Le poids de cette dernière voix n'est donc pas négligeable, et la "petite histoire" est ici indissolublement liée à la grande. Cette voix fut jetée en faveur de la République. Elle fut celle d'un homme qui se détermina au dernier moment, et bien informé de l'importance décisive de son vote. Cette voix fut bien celle du général de Chabron, conseiller général de Monistrol-sur-Loire et représentant de la Haute-Loire.

Philippe Moret





— Fais parler de toi par un amendement, sinon je demande le divorce et j'épouse M. Wallon.

Le Charivari, 26 février 1875.

Humoristes au travail

(Textes tirés du Charivari, du Figaro, de l'Univers)

Souhaits pour l'an 1875

D'abord rends-nous moins redouté
L'avenir où tu nous entraînes,
En apportant pour nos électeurs
Quelque peu de stabilité.

Et sans que l'un ou l'autre Centre
S'épuise en psst insinuants,
Sache si nos Constituants
Ont quelque chose dans le ventre.

Un homme d'esprit a dit: "Ce Wallon nous mène à la Montagne."

L'extrême gauche est cent fois sage
D'aider à creuser ce sillon.
C'est une loi du paysage:
La Montagne auprès du Wallon.

Vous comprenez bien que les ivrognes ont fêté, hier dimanche, la voix de majorité qu'a obtenue la République. Le nombre des pochards arrêtés a été de 192, juste le double du dimanche précédent. Donc une voix de député républicain suffit à produire 96 ivrognes. C'est flatteur et agréable pour la gauche !

M.de Tillancourt a eu ce mot. Quelqu'un l'abordait:
- Ah ça, voyons, est-ce oui ou non la République définitive?
- Mais non mon ami, ce n'est encore qu'un Wallon d'essai.

ENQUETE SUR ...

LES BISTROTS

de

monistrol...



DEUXIEME EPISODE ...

Voici la suite tant attendue de notre enquête sur les bistrots de Monistrol, commencée dans le n°4 des Chroniques. Tout d'abord, grâce à votre collaboration, des rectifications concernant les bistrots du Centre (un était mal placé, 8 étaient oubliés ... cela nous porte au chiffre de 37 !). Puis la suite. Aujourd'hui, nous arpenterons la Grand'Rue, de Brunelles au Pont du Piat. Espérons que nous rentrerons en état ! ...

1. LES BISTROTS DU CENTRE.

Sur le plan qui était joint au premier article (Chroniques n°4, p.21), il convient de déplacer le bistrot n°24 pour le transporter rue de l'Herbret, en face de la maison du tailleur Drevet (angle rue St. Antoine).

8 nouveaux bistrots que nous avions oubliés dans notre première tournée :

1 bis. ROUSSON

Place du 18 mai 1962, maison démolie qui était devant l'A.N.P.E., à l'angle de la Nationale et du faubourg Carnot. Il figure sur la carte postale reproduite en dernière page des Chroniques n°4.

11 bis. CLEMENT Jeanne,
puis Vve OBIILLON

maison Constant (assureur), à côté du bar Le Galopin, place de l'église. Fermée.

24 bis MOUNIER Pierre

magasin (ex) fleurs et mortuaire SOUVIGNET,
à côté de l'église.

27 bis PETROT, puis Jacques
Moulin

magasin Caire, anciennement Arbell, rue de l'hôtel-de-Ville, à côté du bar de la Bascule.

27 ter MERLE Claude

maison détruite entre la boucherie Miramand et la maison Chaniac. Aujourd'hui rue.

27 qu. GOYO Frédéric

rue Jeanne d'Arc, à côté du bar le Sympa, aujourd'hui maison de Jean Goyo.

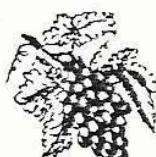
30 Buvette du patronage

Place Néron, dans les bâtiments du collège technique, tout de suite à droite en venant du Pré-Evescal.

31 Buvette du Château

Jeu de Boules du Château. Après-guerre.

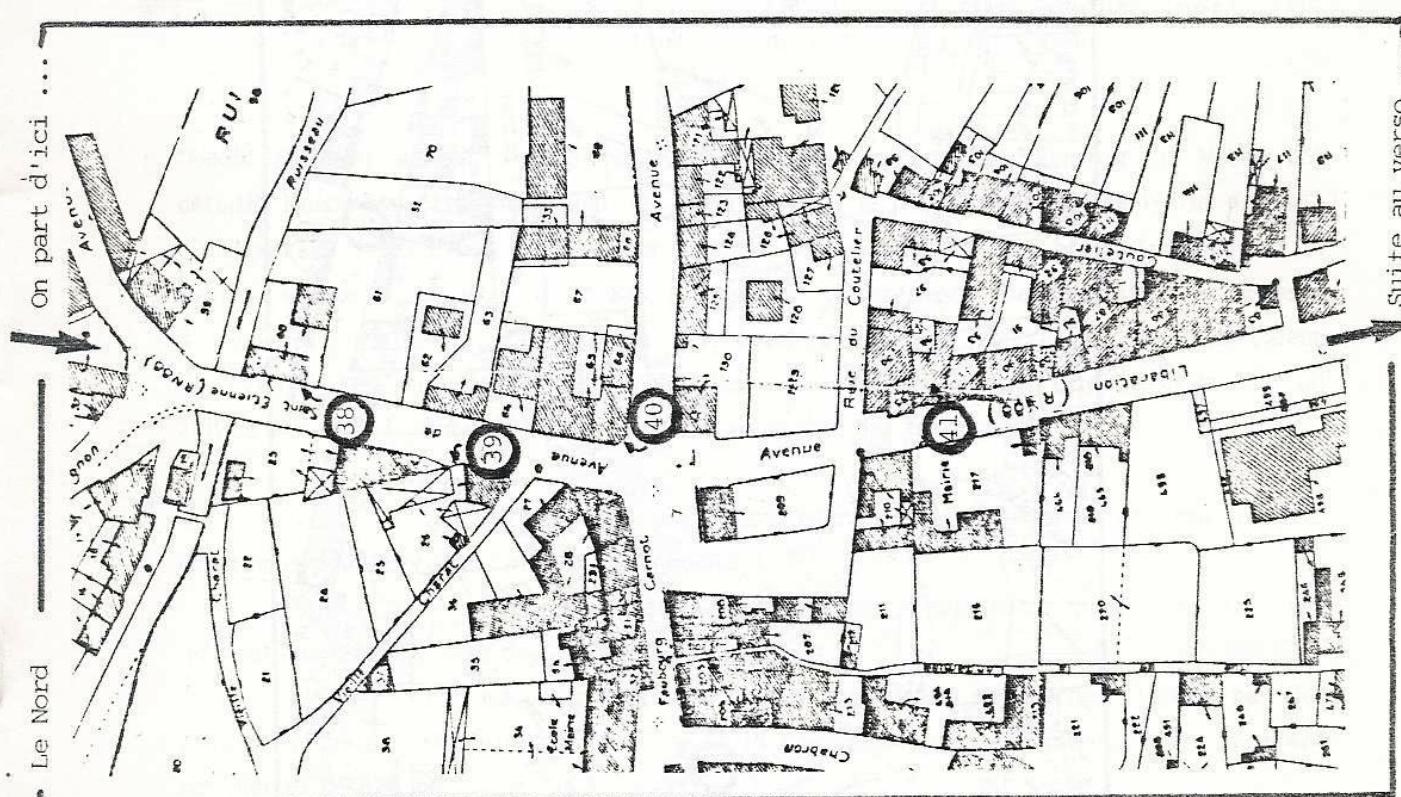
Signalons enfin que le n°27 était le café PREHER et non PRAIRE.



2. DE BRUNELLES AU PONT DE PIAT ...

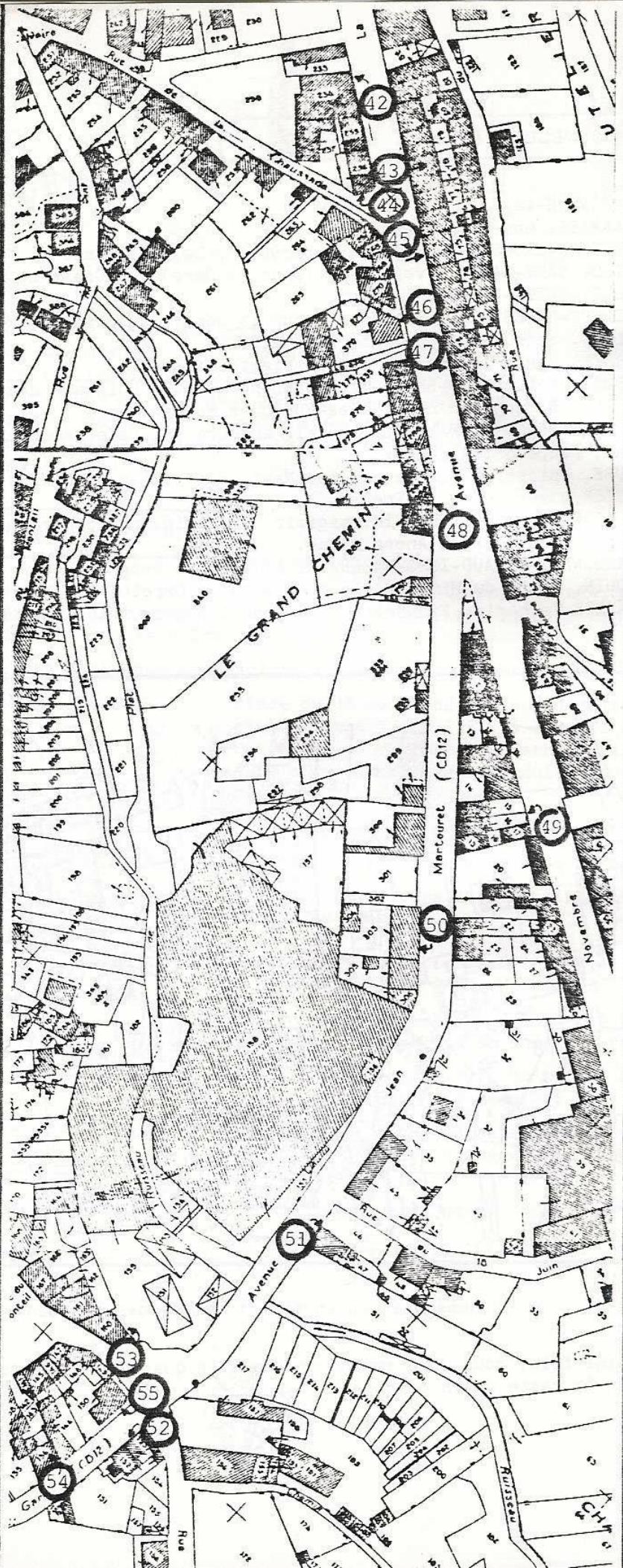


- 38* LAURENSON-Vey.
39 CHARRIER, maréchal-ferrant.
40 LARGERON-CROUZET-MAZENOD-MARC-HABOUZIT, La Madeleine.
41 PETIOT-SABY-SAUMET, voiturier (pour la Gare), Le Grain de Sel.
42 MALLET-GATTY-PERNEL, Le Parc.
43 PAILLET-DESESTRES, voiturier (pour la Gare), aujourd'hui Méallier.
44 OLLIER, aujourd'hui Société Lyonnaise.
45 BERGER, après le magasin Touron électricité.
46 GARDEY-GUILLAUMOND-BERTHOIX, charron, aujourd'hui Café des Sports.
47 LAURENSON, aujourd'hui Pompes-Funèbres Furnon.
48 DEMEURE-BONCOMPAIN-BARDEL, hôtel, aujourd'hui Café des Pêcheurs.
49 PONS, route d'Yssingeaux.
50 FAURE, épicerie-buvette, avenue Martouret. (Jean GAUCHER dit Frico).
51 OLLIER, buvette (la Tonine).
52 SALAIRE-GAUCHER-DUCHASSIN, magasin Duchassin, angle rue du Kersonnier.
53 MEASSON-ALLIGIER, L'Ancre Bleue.
54 CHAMBONNET-RENAUD-IMMS-MAZERAT-COLOMBET, Le Progrès.
55 NAQUIN, Hôtel du Midi, angle avenue de la Gare.
56 GARNIER Zacharie, liquoriste, café de l'Avenue, face à l'usine Limouzin.



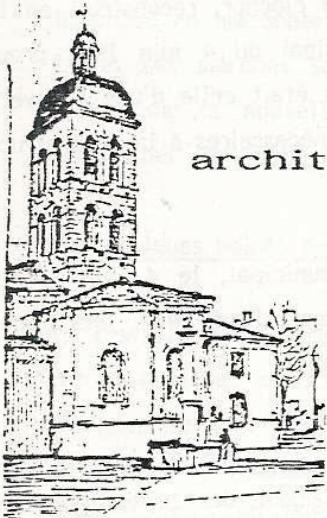
* Nous continuons la numérotation en tenant compte des nouveaux bistrots du Centre ...

La prochaine fois, nous vous emmènerons dans le quartier du Monteil, avant d'explorer le reste de la commune.



Le clocher de Saint-Marcellin

CHRONIQUE D'UNE RESTAURATION



par Patrick Ponsot
architecte des Bâtiments de France

M. Ponsot, l'architecte qui a mené à bien la restauration du clocher et le rétablissement de son dôme, a bien voulu présenter aux lecteurs des Chroniques son dossier d'homme de l'art. Nous faisons suivre son texte d'un bref compte-rendu de la suite des travaux qui, sous la conduite de son successeur, ont concerné les murs de la sacristie.

Depuis plusieurs années, l'aspect du vénérable édifice dont MM. Romeyer et Moret ont détaillé l'histoire (1) désolait tout un chacun. Aussi la municipalité décida-t-elle en 1981 d'intégrer sa restauration dans un programme de revitalisation du bourg financé par la Région. Contacté au début de 1984, le Service départemental de l'architecture proposa d'établir un diagnostic, comme point de départ d'un projet général de mise en valeur de l'église. Les multiples études préalables que nécessite ce genre d'opération sur un édifice ancien ont permis d'arrêter un ordre d'urgence des travaux:

- la charpente du pyramide couronnant le clocher, très mal conçue, occasionne des désordres dans les maçonneries;
- le poinçon de cette charpente est complètement pourri, du fait des infiltrations d'eau le long de la fixation du coq;
- les maçonneries de la partie supérieure du clocher, lavées par les eaux de pluie non recueillies à la base de la couverture, sont disjointées, et le parement des pierres se dégrade;
- l'ensemble des ouvrages métalliques de la couverture de l'église (gouttières, descentes, solins) est à revoir;
- les murs périphériques de l'église, enduits au ciment, sont d'un aspect détestable et se ruinent, en retenant l'eau qui s'y introduit immanquablement;
- l'installation électrique est vétuste et dangereuse;
- il n'existe pas de paratonnerre.

1. M. Romeyer, Monistrol, St-Etienne, 1974; Ph. Moret, "Histoires de clocher", Chroniques monistrolaises, n°4 (oct.1984)

Priorité devait donc être donnée, comme c'est souvent le cas dans ce genre d'édifices, à l'étanchéité et à la sécurité. L'importance des travaux à prévoir sur le clocher conduisait à réfléchir à la forme de son couvrement. M. Romeyer a publié dans son ouvrage une superbe gravure de Monistrol à la fin du 18ème siècle, où le clocher, reconstruit en 1657, est couronné d'un dôme. Une délibération du conseil municipal du 4 juin 1882 prouvait d'ailleurs que la pyramide que connaissaient les Monistroliens était celle d'une "couverture provisoire", adoptée à cette date faute des moyens financiers nécessaires à la reconstruction du dôme.

Ceci nous a permis d'élaborer et de proposer au conseil municipal, le 4 juin 1984, un programme général des restaurations nécessaires ou à envisager. Pour 1984, une première tranche de travaux était arrêtée, d'un montant de 650 000 francs:

- restauration complète du clocher;
- suivi général des couvertures (le remplacement des tuiles mécaniques, en bon état, par des tuiles creuses, nécessitant une reprise de la charpente, a été écarté comme trop onéreux);
- restauration des maçonneries de la sacristie et de l'escalier extérieur d'accès au clocher;
- début de restauration des vitraux;
- reprise de l'installation électrique, de l'horloge et des cloches;
- installation d'un paratonnerre à dispositif d'amorçage protégeant l'ensemble du bourg.

Ma proposition de restitution du dôme ne coûtait que 30 000 francs de plus qu'une restauration à l'identique de la couverture existante; mais elle comportait une modification sensible de la silhouette de l'église, et une consultation de la population fut décidée.

Celle-ci a lieu le 12 juillet. Elle est précédée par une présentation historique de l'église par M. Ph. Moret. A été affiché à cette occasion à la mairie l'ensemble des études préalables: relevé du bâtiment de l'église, vues anciennes du bourg, références (gravures et textes) ayant permis de restituer dans le détail le dôme, et vues générales rendant compte de l'impact du "nouveau" clocher. Après explication et discussion, la restitution de l'état ancien est adoptée: 50 voix pour le dôme, 10 pour conserver l'existant. La décision est entérinée par une délibération du conseil municipal le 19 juillet.

Le dossier de consultation des entreprises et les dossiers d'exécution sont préparés au mois d'août: le temps presse, les travaux de couverture devant impérativement être terminés avant l'hiver.

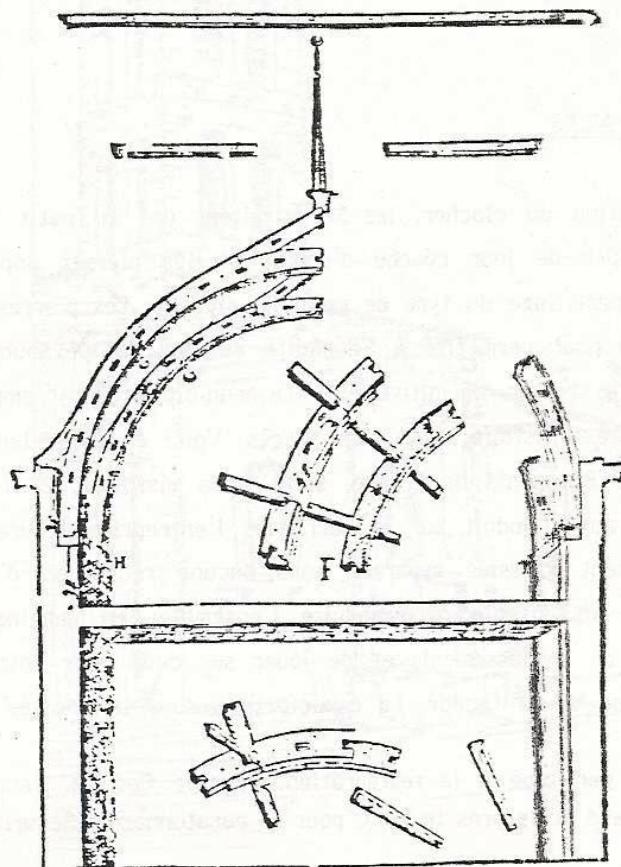
L'appel d'offres du mois de septembre est limité, comme le permet le code des marchés publics et pour gagner du temps, aux entreprises qui avaient répondu à l'appel de candidatures de la Conservation régionale pour la restauration en 1984 des monuments historiques en Auvergne. L'ouverture des plis le 24 septembre permet de retenir les entreprises Le Bouchard en maçonnerie et Perre en charpente et couverture, deux entreprises de la Haute-Loire. Les marchés sont signés le 1er octobre. Le chantier démarre de 10. Le "drapeau" flotte sur la nouvelle charpente du clocher le 9 novembre. Les travaux de maçonnerie du clocher sont achevés début décembre. Pari tenu: que tous ~~en~~ soient ici remerciés.

Sur quelques points de technique

La restitution du dôme à un prix peu différent d'une réfection à l'identique de la pyramide mérite quelques explications.

D'aucuns se sont étonnés de la maigreur et de la disparité des bois employés. La charpente est en effet réalisée en planches de sapin clouées. Ce système est très proche de celui que l'illustre Philibert de l'Orme, architecte du palais des Tuilleries, inventa au milieu du 16ème siècle "pour bien bastir et à petits fraiz", objet de son recueil des Nouvelles inventions (1561) dont nous extrayons l'illustration ci-dessous.

INVENTIONS POUR BIEN BASTIR. 284



Cette invention est née de la nécessité d'employer des bois de moindre qualité: "Vous n'avez plus affaire, écrivait de l'Orme, à de grands arbres pour faire des pannes, chevrons (...). A cette heure, comme ils viendront de la forêt, seront bons à employer à telles façons que vous verrez ci-après; pour autant que la bois de bout ne rappetisse point; pour sa largeur et épaisseur, qu'il se retire tant qu'il voudra, cela ne peut porter dommage." (Architecture, X,2) M. Usson, notre ingénieur-conseil, ne le contredira point. Ce système est surtout dans le cas présent cinq fois plus économique qu'une charpente traditionnelle.

Quant au lanternon, exposé à l'air et à l'eau, il a été réalisé en mélèze, bois qui durcit aux intempéries et vieillit joliment en gris.

Les tuiles employées ont pu également surprendre. Ces tuiles-écailles, vernissées en brun, sont plus courantes dans la vallée du Rhône qu'en Velay. Mais le dessin original de Meunier, qui servit à la gravure publiée par M. Romeyer, et qui est conservé à la Bibliothèque nationale, est aquarellé: le dôme y apparaît nettement en brun rouge. De plus, en procédant aux relevés, nous avons découvert, dans les fientes de pigeons du clocher, plusieurs tuiles-écailles courbes: elles portaient encore des vestiges d'une engobe brune. Si donc, en 1882, le clocher avait perdu sa forme, nous étions certains qu'il n'avait pas perdu sa couleur !
(1)

Patrick Ponsot

TRAVAUX SUR LES MURS

Après la restauration du clocher, les Monistroliens ont vu petit à petit les murs de la sacristie se décaler de leur couche d'enduit et les pierres apparaître. Ce n'était pas évidemment un appareillage du type de celui du clocher. Les pierres restèrent à nu pendant plusieurs semaines pour permettre à l'humidité du mur de s'évaporer, et beaucoup crurent qu'elles allaient le rester définitivement. La municipalité s'y employa, soutenue par les voeux de la Société d'Histoire, mais sans succès. Voici en effet les conclusions de l'Architecte en chef des Bâtiments de France, suite à sa visite du 22 février 1985: "En ce qui concerne les travaux d'enduit sur la sacristie, l'entreprise Fleurand a dégradé toute la façade. Un parement grossier apparaît, sans aucune recherche d'appareillage, quel qu'il soit. Il est donc souhaitable de réenduire l'ensemble, en imaginant de recréer, par un enduit plus gris, un soubassement, et de jouer sur deux tons entre les encadrements des fenêtres et le fond de la façade. La municipalité, sous la poussée des habitants, souhaite

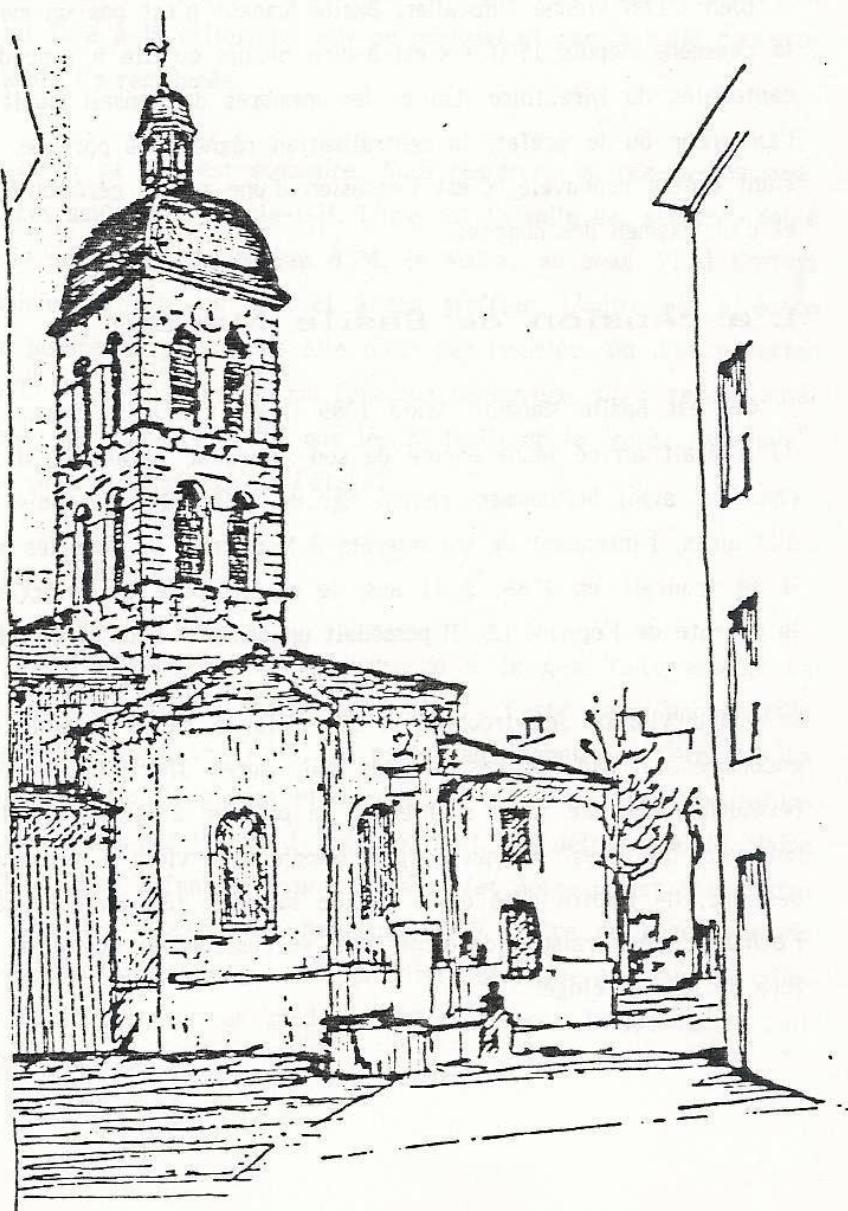
1. Ont également participé à la restauration: pour le Coq, M. Faucon (de Monistrol), pour l'horloge, M. Reynaud (Vals près le Puy), pour le paratonnerre, Sécurité-Ardrom (Tournon).

que les matériaux découverts ne soient pas cachés. L'architecte expose qu'il s'agirait là d'une erreur vis-à-vis de l'histoire du bâtiment et de sa conservation et souhaite donc que son avis soit écouté."

La seule concession obtenue par la municipalité a été de laisser apparents les entourages de la porte et des fenêtres, ainsi que le chaînage d'angle.

Une fois l'enduit terminé, le résultat médiocre amène les Bâtiments de France à prendre de nouvelles conclusions, après une visite le 17 avril: "Les travaux de reprise des façades n'étant pas satisfaisants, l'architecte propose que le programme soit revu (...). L'enduit devra recevoir un badigeon de couleur différente suivant l'ordonnance de la façade: le soubassement, les contreforts, la corniche et l'encadrement des ouvertures seront teintés de couleur différente, dans une teinte avoisinante. En tout il ne devra y avoir que trois coloris." Cette solution valant pour la sacristie, mais aussi pour l'ensemble des façades.

A suivre...



UNE VISITE A L'ANCIENNE MAIRIE

LE 27 MARS 1808

Le registre des délibérations du conseil municipal de Monistrol contient, à l'année 1808, une sorte de reportage sur l'"installation" du maire, M. Basile Manaut. Nous pouvons y saisir sur le vif la modeste vie municipale de cette époque impériale.

Bien qu'on vienne l'installer, Basile Manaut n'est pas un maire nouveau. Il dirige la commune depuis 1800 - c'est-à-dire depuis qu'elle a succédé aux administrations cantonales du Directoire. Lui et les membres du conseil municipal sont nommés par l'Empereur ou le préfet: la centralisation règne sans partage. Son mandat de maire vient d'être renouvelé. C'est l'occasion d'une petite cérémonie, d'un état des lieux, et d'un examen des comptes.

L'ascension de Basile Manaut

Qui est Basile Manaut? Avant 1789 il était déjà un homme en vue à Monistrol, où il était arrivé jeune encore de son Armagnac natal (1). Il s'y était établi marchand et avait brillamment réussi. Mgr de Galard l'avait choisi pour être son homme d'affaires, l'intendant de ses intérêts à Monistrol. De tous les marchands de la ville, il se trouvait en 1788, à 41 ans, le plus imposé au "vingtième de l'industrie" - la patente de l'époque (2). Il possédait un domaine à la Rivoire-Haute.

Quand vinrent les troubles, il s'y mêla le moins possible et les traversa sans encombres. Il fut de ces modérés qui, après Thermidor, arrêtèrent la mécanique révolutionnaire. Le voici maintenant le premier à Monistrol. Il est le type de ces nouveaux "notables" sur qui s'appuie Napoléon. Il vient à la mairie en voisin, habitant derrière, de l'autre côté de la rue de la Halle (3). En 1813, à 63 ans, il quittera l'écharpe, pour raisons de santé. Son successeur, le comte de Charbonnel du Betz, fera de lui cet éloge:



"...Maire vertueux sous l'autorité duquel la commune doit se féliciter d'avoir été; qui a su maintenir l'ordre dans les temps les plus difficiles; dont la probité et les bons principes ont toujours brillé avec éclat. Cet homme estimable dont vous ne devez prononcer le nom qu'avec reconnaissance et vénération et qui doit toujours conserver une place dans vos coeurs..." (4)

La "maison commune"

Le bâtiment où nous allons pénétrer à sa suite a disparu, rasé pour agrandir la place de l'Eglise, un siècle plus tard. L'édifice était pourtant vénérable. Pendant des siècles s'était élevée là, au même endroit sinon dans les mêmes murs, la "maison commune". Elle y est mentionnée déjà dans le terrier de 1493 (5). Accotée d'arcades sur le mur qui faisait face à la collégiale, elle se prolongeait par la halle couverte de la Grenette. Un arbre l'a remplacée.

L'état des lieux qu'on va lire est sommaire. Nous resterons au rez-de-chaussée, composé de deux pièces seulement, semble-t-il. L'une est la salle des séances. Seule à être chauffée, elle sert aussi de bureau à M. le Maire, au sieur Vital Cottey, secrétaire de la mairie, au juge de paix et à son greffier. L'autre est affectée aux audiences de la justice de paix, mais elle n'est pas meublée. On doit y porter table et chaises de la pièce voisine, chaque fois que nécessaire. On y remise aussi la pompe à incendie et ses "boyaux", ainsi que les 35 fusils de la "garde nationale". Mais où loge le sieur Graton, concierge? A l'étage?

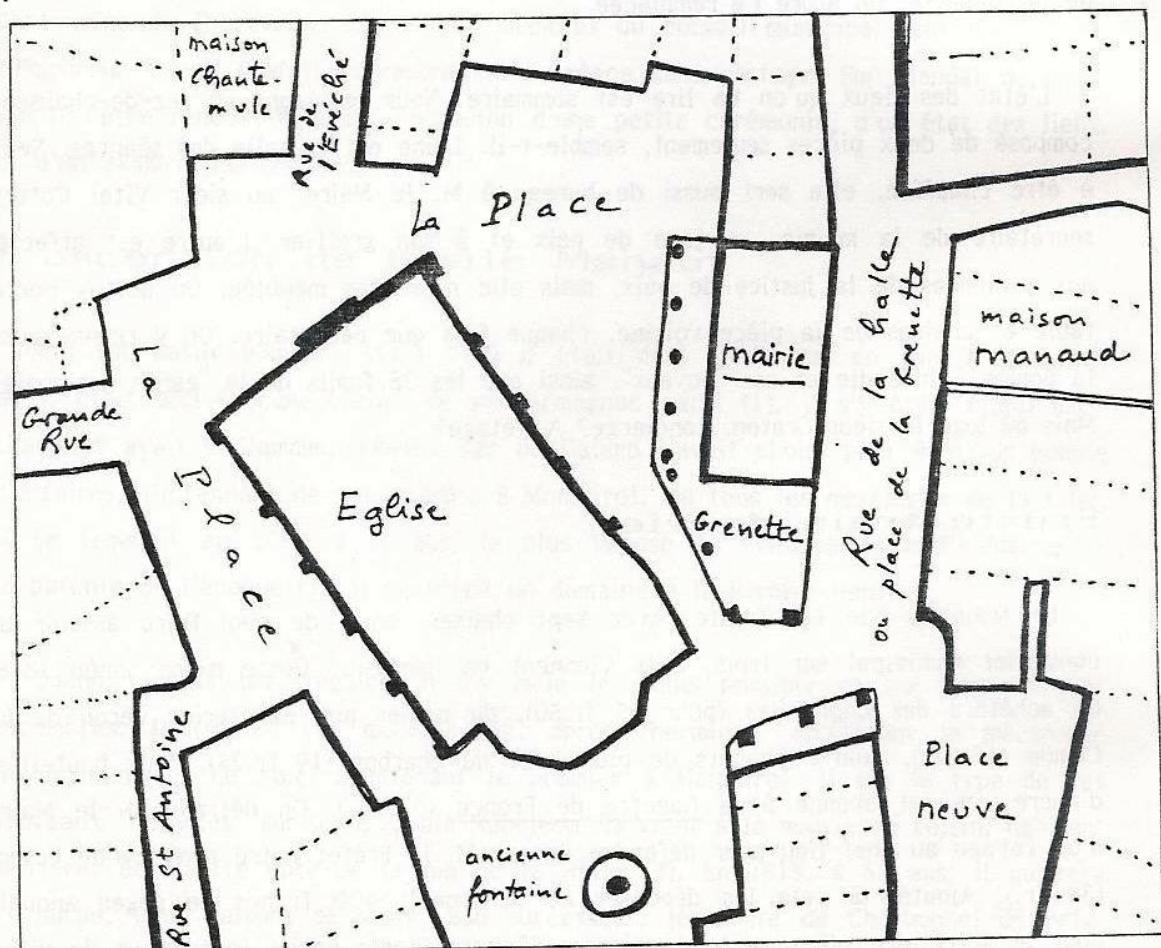
Fruste train de vie

Le train de vie est fruste. Avec sept chaises, on a de quoi faire asseoir un conseiller municipal sur trois, s'ils viennent en nombre... Cette même année 1808, on achètera des chandelles (pour 95 fr.50), du papier aux papeteries Véron de La Combe (15 fr.), quatre paquets de plumes et du charbon (19 fr.25), deux bouteilles d'encre. On est abonné à la Gazette de France (63 fr.). On défraye M. le Maire d'un voyage au chef-lieu pour défendre devant M. le Préfet notre projet d'un octroi (34 fr.). Ajoutez à cela les dépenses de personnel: 400 francs de gages annuels pour le secrétaire, 40 pour le concierge, 50 pour Pierre Borie, le tambour de ville. C'est tout. La municipalité vit sur un pied de 722 francs-or: 36 napoléons, soit environ 21 000 de nos francs (6).

En quête des archives

L'inventaire s'intéresse beaucoup aux livres, registres et documents. Nous aussi, et nous y cherchons une réponse à cette question irritante: que sont donc devenus les archives de l'ancienne maison commune, les papiers d'avant 1789? Il n'en subsiste plus, aujourd'hui, que le cadastre de 1600 et le rôle des tailles de 1658. Qu'en était-il en 1808? La réponse est décevante. Le commissaire mentionne bien une armoire contenant des liasses de papiers qu'il juge "inutiles", mais, pour cette raison-là, il ne les décrit pas plus précisément. Il les laisse dans un anonymat qui est la première forme de la négligence, et les a peut-être condamnés à disparaître définitivement.

Le document se termine par une vérification des comptes, de l'an IX (septembre 1800) à 1807. Tout se trouve en ordre et régulier. A l'exception de cette dernière partie (18 lignes), nous publions ci-dessous ce procès-verbal d'installation in extenso, en orthographe moderne.



(Plan du quartier de l'Eglise et de la Mairie vers 1808)

Le procès verbal d'installation

Aujourd'hui 27 mars 1808, nous, Jean-Baptiste Quioc, membre du conseil de la sous-préfecture, en vertu de la commission à nous donnée par monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingeaux en date du 21 du présent mois pour l'installation de monsieur le maire de la commune de Monistrol, chef-lieu de canton, nous nous sommes rendu à la mairie dudit Monistrol, et avons fait part à monsieur le maire de notre commission, que nous avons déposée sur le bureau. Lecture faite d'icelle, monsieur le commissaire a demandé que l'installation de monsieur le maire fût annoncée dans toute la ville au son du tambour, que le public soit averti qu'on allait procéder à l'installation du sieur Bazile Manaut à la mairie dudit Monistrol; et que beaucoup de citoyens se sont rendus à cette cérémonie; et avons annoncé au public assemblé qu'en vertu de notre commission nous installions le sieur Bazile Manaut maire de ladite commune de Monistrol, et que tous les citoyens devaient le reconnaître en cette qualité; et avons signé le procès-verbal le jour et an que dessus.

Et de suite avons procédé à la vérification de tous les objets compris dans notre commission. Avons commencé par l'inventaire des meubles et effets appartenant à la commune.

Avons trouvé dans la chambre des séances de la mairie une grande table garnie de six tiroirs, le tout en bois pin; 2^e deux autres petites tables, dont une sert à la justice de paix, plus sept chaises foncées en paille (7), un poêle avec ses cornets, une grille à charbon, pelle et pincettes et piqueté-feu (8); trois chandeliers en étain, dont deux grands et un petit; quatre rideaux de fenêtre en toile blanche en mauvais état; une grande armoire en placard à cinq portes, dont une à deux battants (9).

Avons ouvert ces derniers; y avons trouvé:

Sur le rayon supérieur, une matrice du rôle avec l'état des sections en vingt-cinq exemplaires (10), à commencer par la lettre AB et finissant par la lettre &; plus le cadastre de la commune (11) et une liasse de la conscription commencée des années an 4 et inclus le tableau de 1809 (12).

Dans le second rayon, y avons trouvé cinquante registres de l'état civil, dont vingt-cinq en mauvais état et en partie en feuilles volantes (13), et avons inventorié les vingt-cinq restants comme il suit, savoir:

Sept registres reliés en parchemin (14), le 1^{er} commençant par demoiselle Desmollin, an 1684, finissant an 1691 par le baptême de Catherine Samuel; 2^{ème}, registre de l'année 1692 (...) et finissant le 6 janvier 1694 (15); 3^{ème}, registre de l'année 1694 inclus 1699 (...); 4^{ème}, registre de l'année 1700 inclus 1710 (...); 5^{ème}, registre de l'année 1711 inclus 1720; 6^{ème}, registre de l'année 1721 inclus 1730; 7^{ème}, registre de l'année 1731 inclus 1746.

Autres registres reliés en veau (16): 8^{ème}, l'année 1747 inclus 1758; 9^{ème}, l'année 1759 inclus 1769; 10^{ème}, l'année 1770 inclus 1776; 11^{ème}, l'année 1777 inclus 1784; 12^{ème}, l'année 1784 inclus 1792 (17).

13ème, autre registre B (baptêmes?) commencé en 1790 inclus 1791; 14ème, registre des décès de 1747 finissant le 21 décembre 1766 (sic pour 1776); 15ème, autre registre de décès commencé en 1777 inclus 1792; 16ème registre de naissances commencé en l'an 2 et finissant le 4ème jour complémentaire an 4; 17ème, registre l'an 4 inclus l'an 6: ce registre comprend naissances, mariages, décès; 18ème, l'an 7; 19ème, l'an 8; 20ème, l'an 9; 21ème, l'an 10; 22ème, l'an 11; 23ème, l'an 12; 24ème, l'an 13; 25ème, l'an 14 et 1806, finissant le é& mars 1806; 26ème, l'an 1807.

Dans le troisième rayon dudit armoire, y avons trouvé des liasses des Bulletins des Lois des années 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, et de 1806 et 1807. Tous les bulletins à partir de l'an 2 sont incomplets jusqu'en l'an 9. Il manque également quelques bulletins des années suivantes qui ne sont point parvenus à la mairie.
Nous y avons trouvé également une liasse contenant les arrêtés de monsieur le préfet.

Au quatrième rayon, y avons trouvé quatre registres où sont contenues les délibérations de la municipalité et du conseil municipal (18): 1°/commencé le 14 février 1790; autre registre servant au même objet commencé le 28 germinal an 2; le 3ème registre commencé le 22 prairial an 4 (19) et finissant le 18 floréal an 8 (20); et le 4ème ayant servi pour les convois militaires (21).

Dans le second armoire, fermant à une porte, y avons trouvé les nouveaux poids et mesures du nouveau système métrique:

- 1°) sept mesures, à commencer par le double décalitre et finissant par le double décilitre;
- 2°) six mesures pour les liquides, commençant par le litre et finissant par le demi-décilitre (22);
- 3°) neuf poids en fonte (23), commencé par deux milligrammes et finissant par cinq décigrammes;
- 4°) idem en fer au nombre de six, commençant par une livre et finissant par cinq grammes; idem en cuivre jaune, au nombre de cinq, commençant par une livre et finissant par un gramme;
plus un mètre et un demi-mètre.

Dans le troisième armoire, fermant également à une porte, y avons trouvé des (24) liasses de papiers que nous n'avons point inventoriés comme étant inutiles.

Dans le quatrième armoire, nous y avons trouvé six registres:

- 1°) un registre ayant servi pour les délibérations de la commune, commencé le 1er floréal de l'an 8 et finissant le 17 frimaire an 14;
- 2°) autre registre servant actuellement aux délibérations, commencé le 11 mai 1806;
- 3ème registre servant pour les inscriptions des mutations de la commune (25);
- 4ème registre, servant pour écrire les mercuriales des prix des grains vendus dans les marchés et foires de cette ville (26);
- le 5ème registre servant aux délibérations des membres composant le bureau du collège (27);
- le 6ème enfin, le registre des passeports (28).

Dans le cinquième armoire, servant à monsieur le maire, y avons trouvé le Code civil et l'Almanach impérial, et autres papiers concernant sa correspondance.

Avons de suite passé à la chambre servant à la justice de paix, et dans un cabinet y avons trouvé une pompe pour les incendies avec environ trente pieds de boyaux garnis de leurs ajouts, et trente-cinq fusils de munition (29) appartenant à la commune.

(suit l'examen de la comptabilité municipale)



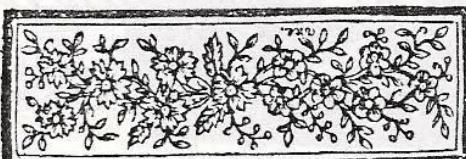
Sur ce dessin de Marc Bouchacourt, exécuté vers 1900, peu de temps avant sa démolition, on peut apercevoir au dernier plan, entre l'église à gauche et les maisons de droite, le pignon de l'ancienne mairie et les arcades de la Grenette. A l'emplacement actuel de la maison Monteil, on voit la maison construite au-dessus d'une autre arcade (bouchée) qui faisait face à la Grenette.

Notes et commentaires

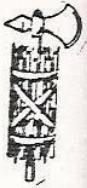
- 1) D'après une notice sur les familles Manaud, Joubert et Deléage, obligamment communiquée par M. Francis Borie, descendant de Manaud à la cinquième génération. Manaud était né à Alan (Haute-Garonne) en 1747. Manaut, Manaud, l'orthographe varie à l'époque. Notre document porte un t. L'intéressé signait avec un d.
- 2) Archives départementales de Haute-Loire, 1 C 1442.
- 3) Parcelle 159 du cadastre de 1812, 116 du cadastre actuel: à sa place, l'auto-école Royer.
- 4) Délibérations municipales du 18 novembre 1810.
- 5) Notes de Marc Bouchacourt.
- 6) Sur un total de dépenses s'élevant à 3619 fr. (110 000 fr.-85 environ), où figurent l'entretien de la fontaine et de l'horloge, les gages du garde-champêtre et du personnel de l'octroi, le loyer du presbytère, des suppléments aux traitements des vicaires, et des travaux de réparation à l'église et au cimetière.
- 7) c'est-à-dire: à fond de paille.
- 8) Le commissaire n'est pas descendu à la cave. Il aurait pu y inventorier le stock de charbon. On venait d'en faire livrer six "charges", pour 12 fr., le 1er mars. Le 9 novembre suivant, on en ferait rentrer un char, payé 7 fr. 25 à Jean Romeyer.
- 9) On imagine que ce vaste placard occupe tout un mur de la pièce. Dans la suite du texte, chaque compartiment ouvrant par une porte est appelé "armoire" (au masculin).
- 10) Cette matrice foncière et ses états de section ne sont pas ceux du cadastre napoléonien qui, dans notre commune, sera établi en 1812 et servira pendant plus de 150 ans. Il s'agit de la matrice et des états dressés pour la première contribution foncière, en 1793. Ils ne sont donc restés en usage qu'une vingtaine d'années, mais figurent encore dans nos archives municipales. Ils sont d'utilisation difficile, car ils ne comportent pas de plans; l'ordre des sections et la numérotation des parcelles ne correspondent pas à ceux de 1812. Sur les 25 états de sections signalés ici (par "exemplaires" il faut comprendre "cahiers"), 23 seulement nous sont parvenus.
- 11) Il s'agit sans doute du cadastre de 1600, encore aujourd'hui conservé à la mairie.
- 12) Document disparu.
- 13) Si le commissaire Quioc avait bien voulu établir un inventaire exhaustif, nous serions mieux assuré du sort de ces 25 précieux registres. Il semble pourtant qu'il s'agisse des cahiers reliés en trois volumes après notre inventaire (et sans doute peu de temps après), et qui sont antérieurs à 1684: un volume contenant les baptêmes de 1631 à 1650; un volume pour les années 1664-68 et 1673-80; un volume pour les années 1681-82.
- 14) Ils le sont toujours. Ces reliures en parchemin, faites au 18ème siècle, ont réutilisé de vieilles chartes du 15ème siècle, que l'on peut encore et qu'il faudrait déchiffrer.
- 15) Nous omettons les indications des actes par lesquels s'ouvre et se ferme chaque volume. Elles allongent inutilement l'inventaire, mais nous permettent de vérifier que les volumes qu'a manié M.Quioc sont bien identiques à ceux que nous avons aujourd'hui. Le secrétaire s'est trompé en transcrivant les dates que M.Quioc devait lui lire: le 6 janvier est la date d'ouverture du 3ème registre, non de clôture du 2ème...
- 16) Ils le sont ~~encore~~ La reliure doit également dater d'avant la Révolution.

- 17) Ces cinq registres ne contiennent que les baptêmes et les mariages.
- 18) Tous les registres des délibérations municipales mentionnés ici et ci-dessous ont été conservés. Ils composent, avec ceux qui les suivirent, une série continue depuis 1790 jusqu'à nos jours, complétée, à partir de 1815, par les registres de la correspondance au départ de la mairie. Mais rien n'a été préservé d'avant 1789.
- 19) Ce troisième registre laissait des pages blanches qui furent utilisées pour mentionner toutes sortes d'opérations relatives à la conscription.
- 20) Le registre s'ouvre aujourd'hui aussi sur cette date. Or les cinq premiers feuillets ont été arrachés: ils manquaient donc déjà en 1808. Mais pourquoi?
- 21) En effet des pages de ce registre servirent à signaler tous les passages, mises en route ou arrivées de militaires, en corps ou isolés, ainsi que les convois de prisonniers. C'est un document qui reflète à l'état brut l'intense activité militaire de ces années troublées.
- 22) Elles devaient être en étain.
- 23) En fonte? Le mot est pris au sens d'"alliage", qu'il pouvait avoir. Il s'agit des mesures de poids qu'on trouve sous la forme de lamelles de métal.
- 24) "Des" ou "deux". Le mot est de lecture incertaine. La comparaison avec d'autres des ou deux du manuscrit ferait plutôt pencher en faveur du des, mais il paraît étonnant que ce placard soit resté ainsi presque vide. Des liasses en assez grand nombre ont pu d'ailleurs décourager l'inventaire plus facilement que deux. Papiers inutiles? Parce qu'ils dataient d'avant la Révolution? Si c'est le cas, ces papiers irremplaçables ont disparu depuis. Il semble n'en subsister que le rôle des tailles de 1658, lequel fut, après Basile Manaut, numéroté G 12, ce qui laisse supposer que d'autres documents plus anciens encore que lui subsistaient à l'époque de ce classement.
- 25) Il semble avoir disparu. La mairie ne détient les registres des mutations foncières qu'à partir de la matrice de 1812.
- 26) Ce très précieux document subsiste. Il a été régulièrement tenu de 1798 à 1832.
- 27) Document disparu?
- 28) Document disparu? Les déplacements à l'intérieur même de la France étaient soumis à l'obligation d'un "passeport".
- 29) On appellait ainsi les fusils de l'infanterie. Ce sont ceux des hommes de la "garde nationale". de Monistrol, dont Marcel Romeyer a relaté l'histoire dans son Monistrol. La municipalité se préoccupera de les entretenir et paiera cette même année 17 fr.50 au sieur Royet, armurier, pour "arrangements et fournitures" qu'il y fera.

Philippe Moret

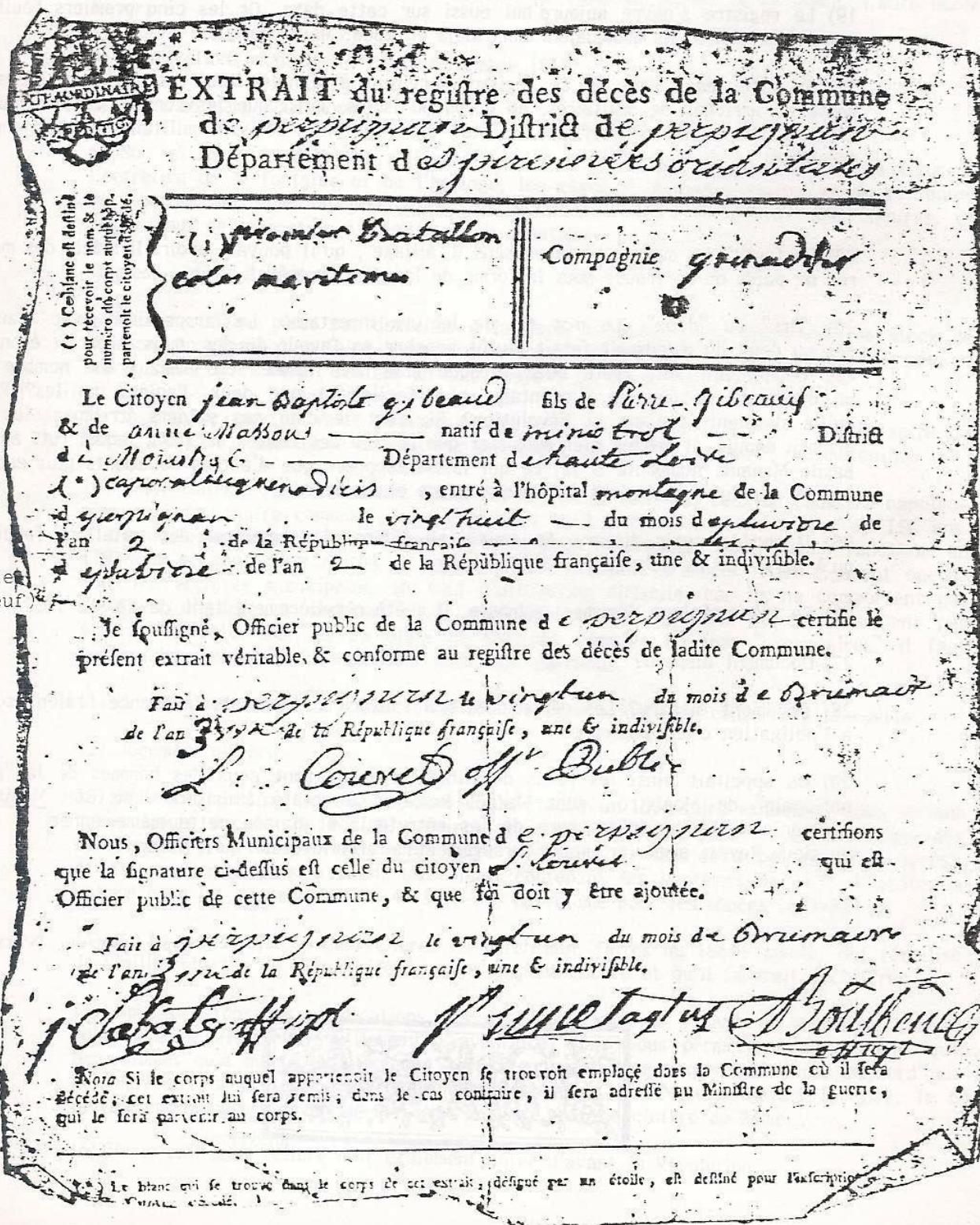


mort pour la france en l'an 2 ...



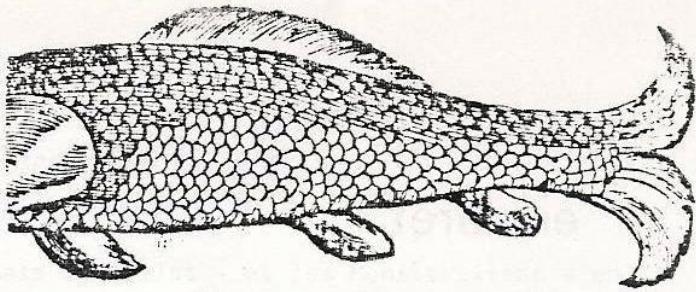
Après les premiers baptêmes de Monistrol (Chroniques n°4) et l'acte de sépulture de Monseigneur Armand de Béthune (Chroniques n°5), nous vous proposons aujourd'hui la lecture d'un acte assez singulier et touchant de près l'histoire de France. Il s'agit de la transcription du décès d'un conscrit monistrolien de l'An II de la République, donc sous la Révolution. Le citoyen Jean-Baptiste Gibeaud, engagé dans les armées révolutionnaires, a trouvé la mort à l'Hôpital de Perpignan, dans les Pyrénées Orientales, loin de sa paroisse natale. Ceci se passait en 1794, alors que la République était en guerre contre l'Europe entière.

L'acte étant assez lisible, nous vous laissons le soin de le "traduire".



IN MEMORIAM ...

Gaëtan MOËLBEURH (1515-1789)



Le lundi 1er avril dernier, à 18 heures, se déroulait à Monistrol une cérémonie dont nous nous devions de rendre compte ici, puisqu'elle marquera sans aucun doute la mémoire collective de certains Monistroliens. Nous voulons parler de l'inauguration quasi-officielle d'une plaque commémorant le souvenir d'un illustre mais inconnu Monistrolien, Gaëtan MOËLBEURH. Cette plaque, qui n'est hélas restée en place que trois jours — certains esprits dénués de tout sens de l'humour l'ayant subrepticement enlevée ! — a durant un bref instant de la vie de notre cité orné la trisandre (ou trisandou) de la rue Jeanne d'Arc *. Mais qui était Gaëtan Moëlbeurh ? Nous vous révérons sa vie :

Le philosophe Gaëtan Moëlbeurh, enfant de Monistrol jusqu'alors non reconnu, est probablement né en 1515, puisque son père Dieudonné l'aurait engendré entre deux longs courriers à Marignanne, sur l'étang de Beurre; il eut une jeunesse obscure, dont on ne sait pratiquement rien, sinon qu'il fit quelques études à la Faculté de Médecine de Montpellier, près de la Grande Motte où il logeait. A l'âge de 20 ans, il découvre sa voie : il sera philosophe, comme son maître, Ferré (il suivit donc la voie Ferré). Auteur de nombreux livres, et même demi-livres, il épouse sur le tard Elvire Dupont, d'une noble famille d'Irigny, près de Lyon. Gaëtan connaîtra de nombreuses célébrités, dont Monseigneur Armand de Béthune, auquel il offrit les célèbres bouleaux qui, il y a encore peu, ornaient les allées du Château des Evêques, dans notre cité. Toujours errant, car il aimait le grand air, il fréquenta à Paris le salon de Madame Butterfly où il fit connaissance du célèbre tribun Gracchus Babeurre. Il participa in extremis à la prise de la Pastille, à la tête d'un détachement de sans-culottes originaires de Monistrol (d'où le nom de la rue). Il mourut d'une apoplexie le lendemain du grand événement. Il convient pour finir d'ajouter à sa mémoire les trois grandes inventions qu'il a laissées à la postérité : la tartine, le ravier, et, bien sûr, le fil à couper le beurre.

Ci-contre :

L'inauguration de l'Impasse Moëlbeurh par un Officiel, d'ailleurs descendant de l'illustre philosophe...



* trisandre : espace entre deux bâtiments dont les propriétaires ne voulaient pas être mitoyens. (trisandou en patois). Particularité de l'urbanisme local.

en bref...



Fidèles lecteurs,

nous vous prions de nous excuser pour le retard avec lequel paraît ce n°6, in extremis à la fin du 2ème trimestre 1985. Le secrétariat, qui s'occupe de la partie technique de la revue (dactylographie, mise en pages, élaboration de la maquette) a été débordé par la fin de l'année scolaire, et n'a pu raisonnablement faire mieux. Ne vous inquiétez pas pour les deux numéros restant à paraître d'ici la fin de l'année : nous tiendrons nos engagements coûte que coûte ! Malgré les incidents de parcours (voir ci-dessous), nous espérons que notre revue continue à vous intéresser, à vous distraire, et vous permet de passer agréablement les longues soirées d'hiver ... ou plutôt d'été !

A NOTER SUR VOS TABLETTES :

La sortie de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire aura probablement lieu le Dimanche 24 août 1985. Comme vous le savez sans doute, cette date commémore un triste évènement : le Massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572. Elle sera pourtant pour nous une occasion de retrouvailles et de détente, et nous fournira un thème de sortie, puisque cette année 1985 est aussi consacrée au tricentenaire de la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV. Nous irons donc nous promener en Velay protestant, sur le " Plateau ", vers Le Chambon-sur-Lignon et Le Mazet-Saint-Voy. Les détails du "voyage" paraîtront dans la presse. Les personnes intéressées s'inscriront auprès de notre Président, Paul BONCHE (Le Beauvoir, 66.50.83). Qu'on se le dise !

IMPARDONNABLES !

sommes-nous, à avoir, dans notre précédent numéro, carrément omis une page de l'article de notre conservatrice et amie Mireille SAUVANET, article consacré à la passementerie à Monistrol (2ème partie). Pour nous faire pardonner (si c'est possible ?), nous reproduisons ci-contre la page en question, que vous pourrez, si vous le désirer, glisser dans le n°5, juste avant la page 18. Il s'agit donc d'une page 17 bis. Encore mille excuses à vous, lecteurs, et bien sûr à elle ! Pardon, Mireille !



LES PASSEMENTIERS A DOMICILE S'ORGANISENT ...

Dans les années 1920-1958 ...

Il y avait du travail, certes; mais il fallut - et les Monistroliens s'en souvient - s'organiser. Pour que tout le monde ait sa part, il fallut, au sein du syndicat, c'est-à-dire du groupement des tisseurs à domicile, obliger les membres à respecter des horaires. On inventa une limitation du temps de travail par arrêt général de l'électricité arrivant aux "fabriques". A Monistrol, c'est Monsieur Déléage Jacquin qui coupait les compteurs, à midi et à 18 heures compteurs situés à côté de l'ancien couvent des Soeurs franciscaines, (à la place de l'actuelle poste), route de Sainte-Sigolène, en face de l'actuelle usine GFO et au Pré-Evescal.

Ce système (7h.-midi, 2h.-6h.) a fonctionné de 1921 à 1958. Il paraît surprenant à nos yeux. Cet arrêt obligatoire de courant n'était pas applicable aux fabricants qui payaient patente, ce qui leur donnait droit au courant industriel.

Après 1958, un système différent fut mis au point : chaque passementier disposait d'un compteur horaire d'électricité et d'un contingent moyen de 9 heures par jour; en cas de chômage, il fallait faire plomber son compteur.

MUTATIONS ECONOMIQUES.

Une liste complète des passementiers à domicile est reproduite ci-après. Monsieur Jean FRAISSENET nous l'a confiée : elle lui avait servi lors de l'attribution des lots de charbon en 1946.

La Guerre a bousculé les données de l'activité industrielle. Les usines du Nord se sont repliées au Sud, de 1939 à 1949. Les besoins militaires, puis civils, après-guerre, sont importants : Près de 40% des usines de l'Yssingelais et de Saint-Etienne sont nées entre 39 et 49.

A Monistrol, l'activité textile complète celle de la métallurgie; dans les villages, elle aide les paysans. Les fenêtres hautes trahissent les fabriques du premier étage des maisons. Les prêts familiaux permettent de nouvelles constructions.

Mais dès les années 1955, à cause de la concurrence italienne pour les écharpes et en raison de l'essoufflement du marché, certains chefs d'ateliers sont contraints de se reconvertis. Ils fourniront, avec leurs ouvriers, les meilleurs éléments des usines textiles, ayant derrière eux une formation complète et sérieuse. La Fédération de la Soierie donne des chiffres : De 14526 compromis passés en 1962, on descend à 11462 en 1965, à ... environ 2000 en, 1983!

Les passementiers à domicile ont fini leur carrière : leurs enfants n'ont pas pu leur succéder, le travail manquant. Ce mode de travail très décentraliser ne peut lutter contre les cadences des usines équipées de systèmes électroniques et de machines à aiguille. En 1946, la liste que nous publions indique 112 chefs d'ateliers. En 1984, une seule fabrique travaille encore à Monistrol : celle de Madame Lyonnet, de Chabannes.

En 1982, la Chambre de Commerce de la Haute-Loire a recensé 90 actifs dans le secteur textile et de l'habillement (usines) à Monistrol, 290 à Sainte-Sigolène, 195 à Saint-Didier, 392 à Saint-Just-Malmont.

Monsieur Pierre Lyonnet, tisseur à la retraite, me disait que le passementier à domicile aujourd'hui rendait service à des usines stéphanoises pour des commandes de petite quantité, et très délicates.

index des articles parus en 1984 dans les CHRONIQUES (n°1 à 4)

Outre Le Mot du Président, en tête de chaque bulletin, par P.BONCHE ...

Bilhard et saint Antoine	Ph.MORET	3.3
Chroniques d'un clocher	Ph.MORET	4.32
Histoire de la Passementerie à Monistrol et dans sa région	M.SAUVANET	
Il y a 150 ans à Monistrol	C.LAURANSON	2.30
Jeux de mots : entre nous, on se comprend - 1	M.SAUVANET	2.16
Jeux de mots : entre nous, on se comprend - 2	M.SAUVANET	3.42
L'abbé Fraisse (1819-1884)	Ph.MORET	4.22
La Généalogie : A la recherche de ses ancêtres	C.LAURANSON	2.18
La Grande Peur à Monistrol	P.SAUMET	1.10
Le fantôme de Bilhard, poème	Mme WALTER-BOURGEAT	3.27
*Les bistrots de Monistrol (enquête sur)	C.LAURANSON	4.20
Les Pénitents à Monistrol : A la recherche d'une chapelle disparue	Ph.MORET	2.3
Les premiers baptêmes à Monistrol	C.LAURANSON	4.38
Mais que signifient donc nos noms de familles ?	C.LAURANSON	1.13
Monistrol, poème	E.DAVID	1.9
Notes d'histoire antique de Monistrol et des environs	L.SIMONNET	4.9
Quand Monistrol comptait 25 électeurs	Ph.MORET	1.5
350 ans d'histoire ursuline - 1	Mère MONIQUE de Jésus	3.30
350 ans d'histoire ursuline - 2	Mère MONIQUE de Jésus	4.16
Un document inédit : Quand on vendait aux enchères les meubles des Ursulines	Ph.MORET	2.25
Un monistrolien sous la tente des Arabes	E.de CHABRON	3.38



BULLETIN D'ABONNEMENT

A renvoyer ou recopier ...

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros) aux CHONIQUES MONISTROLIENNES, à servir à l'adresse suivante :

M. Mme. (NOM) _____

adresse _____

Téléphone _____

Je règle la somme de - 50 francs (résidents de Monistrol)
- 60 francs (Extérieur. Frais d'envoi compris)

Chèque bancaire postal mandat ci-joint.

Cet abonnement me fait membre-adhérent de droit à la SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE.

A renvoyer au secrétariat (C.LAURANSON-Rosaz, La Rivoire-Basse 43120 MONISTROL SUR LOIRE) ou à la trésorerie (N.NERON-BANCEL, Le Flachat, 43120 MONISTROL SUR LOIRE).

Les anciens numéros sont disponibles (si vous n'êtes pas trop pressés, car il faut procéder à des retirages !) : 12 frs. pour le n°1, 15 frs. pour les 2-3-4, et 5 ... 50 francs + 10 frs. de frais de port pour les n°s 1 à 4.

